

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2016-231 DU 24 MARS 2016
PORTANT FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PRODUITS DU TABAC.

DESIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 21 mars 2016	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	en Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
CIGARETTES				
VOGUE PERLE BRONZE EN 20		7,00		7,20
VOGUE PERLE MENTHE EN 20		7,00		7,20